



**Madame la directrice,
Monsieur le directeur de la rédaction,
France Inter – Rédaction
116 avenue du Président Kennedy
75220 PARIS Cedex 16**

Paris, le 17 février 2026

Dossier suivi par : H. OUMOUSA
Directeur général
h.oumousa@federationpeche.fr
06 17 95 12 90

Objet : La Terre au carré : « Quand les poissons souffrent en silence » : demande de droit de réponse

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

Votre émission du mardi 10 février dans [La Terre au carré](#), intitulée « [Quand les poissons souffrent en silence](#) », appelle une mise au point et nécessite un droit de réponse.

Nous saluons certes la mise en lumière des poissons, animaux encore trop méconnus du grand public et pour beaucoup menacés. Mais nous dénonçons le parti pris d'une émission qui a offert quarante minutes de tribune sans contradiction à deux personnalités bien ancrées dans le milieu antispéciste, Amandine Sanvisens et Sébastien Moro. Quelques messages d'auditeurs en fin d'émission ne sauraient compenser ce déséquilibre.

Le premier élément à souligner est que la douleur et la souffrance des poissons liées aux pratiques de la pêche de loisir ne font pas totalement consensus dans le milieu scientifique. Monsieur Moro l'a d'ailleurs brièvement évoqué, avant de discréditer aussitôt les scientifiques qui ne partagent pas ses convictions. A cet effet, vous trouverez ci-dessous les liens vers des études scientifiques éloignées des propos de votre intervenant, accompagnées d'un document joint à cet envoi :

<https://www.sciencedaily.com/releases/2013/08/130808123719.htm>
[Can fish really feel pain? - Rose - 2014 - Fish and Fisheries - Wiley Online Library](#)

Vos invités ont ainsi pu présenter la pêche de loisir sous l'angle le plus fallacieux qui soit : une activité consistant à « blesser des animaux pour s'amuser ». Cette caricature insultante ignore délibérément la réalité de nos 1,5 million d'adhérents et réduit leur passion à un acte de cruauté gratuite. C'est méprisant, c'est faux, et c'est indigne d'un média de service public qui se doit d'informer plutôt que de relayer une propagande militante.

Parmi ces 1,5 million de pêcheurs en eau douce, 25% ont moins de 18 ans. Pour eux, la pêche constitue souvent la porte d'entrée vers la nature et sa biodiversité, une façon de se reconnecter au vivant loin des écrans, de partager des moments en famille ou entre amis. C'est précisément l'esprit du Junior Fishing Tour que vous évoquez en début d'émission.

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

108/110 rue Saint-Maur – 75011 PARIS – Téléphone 01 48 24 96 00 – Télécopie 01 48 01 00 65

E-mail : contact@federationpeche.fr – Site Internet : www.federationpeche.fr

SIRET : 497 484 295 00025 - APE : 9319Z

Association agréée de protection de l'environnement

Depuis 2010, une convention avec le ministère de l'Éducation nationale permet à notre réseau d'intervenir dans les établissements scolaires et centres de loisirs. Chaque année, près de 70 000 élèves bénéficient de ces actions de sensibilisation au respect et au fonctionnement des milieux aquatiques et des poissons.

Contrairement aux affirmations de Madame Sanvisens, la remise à l'eau (ou « no kill ») pratiquée dans de bonnes conditions ne condamne pas le poisson à mort. [La mortalité après remise à l'eau est très faible dans la grande majorité des cas, voire quasiment nulle chez certaines espèces](#) . Les pêcheurs sont largement formés aux bonnes pratiques d'une pêche vertueuse, consignées dans notre « [Charte du pêcheur associatif de loisir](#) ».

De plus, et c'est là une autre contre-vérité, la pêche de loisir n'évolue pas dans un vide réglementaire comme votre intervenante l'a laissé entendre. Un [cadre légal encadre notre activité, inscrit dans le Code de l'environnement](#) et enrichi au niveau local par des réglementations départementales spécifiques. Les pêcheurs ne sont pas censés l'ignorer, et 4 000 gardes-pêche veillent quotidiennement sur le terrain à son application. Nous aurions aimé que ces faits ne soient pas passés sous silence.

Vos invités ont également dénoncé un prétendu conflit d'intérêt entre le développement de notre loisir et notre mission d'entretien des milieux aquatiques. « Cela devrait être une mission de service public », a déclaré Madame Sanvisens. En effet, Madame, et c'est précisément le cas. Et qui mieux placé que la FNPF, son réseau de 3 500 structures agréées au titre de la protection de l'environnement, ses 40 000 bénévoles et 1 000 salariés présents chaque jour au bord de l'eau, pour en prendre soin ?

Notre mission liée au développement de la pêche de loisir est, par ailleurs, en grande majorité financée par le produit des cartes de pêche, dont les pratiquants doivent faire l'acquisition chaque année pour exercer leur loisir. Les financements publics évoqués par Madame Sanvisens existent bel et bien, mais ils représentent une part faible et sont majoritairement dédiés aux opérations de protection des milieux aquatiques.

Il convient de souligner que les pêcheurs sont les seuls à verser une Redevance pour la protection des milieux aquatiques (RMA), d'environ 10 millions d'euros par an, pour contribuer à la politique publique de l'eau.

Soyons donc clairs : la survie des poissons en France dépend en partie de l'argent des cartes de pêche, donc des pêcheurs eux-mêmes. Sans cette contribution directe, qui financerait la protection des milieux aquatiques ? Certainement pas les militants antispécistes.

Les pêcheuses et pêcheurs sont avant tout des amoureux de la nature et agissent en acteurs de terrain responsables. Pour reprendre les paroles du commandant Cousteau, « on aime ce qui nous a émerveillé, et on protège ce que l'on aime. » Il faut connaître les poissons, les étudier dans leur environnement, être à leur contact pour mieux les défendre : c'est justement ce que permet la pêche de loisir pratiquée sur tout le territoire par des Français issus de tous les milieux sociaux. Nos adhérents sont ainsi les yeux et la voix des poissons et des 620 000 km de cours d'eau en France. Alertes aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, cartographie, travail avec les collectivités : sans eux, les poissons seraient tout simplement abandonnés.

[La FNPF se bat également sans relâche au plus haut niveau de l'État pour la survie des poissons migrateurs](#), saumon et anguille en tête, espèces au bord de l'extinction. Réduire ce rôle de sentinelle et de gardien à une prétendue volonté de « blesser les poissons » est d'une malhonnêteté révoltante.

Les Français ne s'y trompent d'ailleurs pas puisque 86% d'entre eux ont une bonne, voire une très bonne image de la pêche de loisir (étude Harris Interactive 2023)*. Nous aurions dû être invités sur votre plateau pour pouvoir répondre à toutes ces approximations ou contrevérités et rétablir bon nombre de faits inexacts mentionnés !

En tant qu'acteurs de terrain, nous avons une longue tradition de dialogue et de compromis. Ces dernières décennies, les politiques d'urbanisation, agricoles, industrielles et d'aménagement du territoire ont profondément dégradé nos cours d'eau et la vie qu'ils accueillent. Leur protection est notre combat quotidien.

Nous demeurons à votre disposition pour vous présenter la réalité de la pêche de loisir en France, bien éloignée de la caricature diffusée dans votre émission.

Dans l'attente de votre réponse.

Nous vous prions de recevoir, Madame la directrice, Monsieur le directeur, nos salutations.

Claude ROUSTAN
Président de la FNPF

**D'après l'enquête Harris Interactive / FNPF « Cours / plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs », réalisée auprès de 1 000 Français en octobre 2023.*